

Lille : un dealer interpellé par un policier déguisé en livreur Uber Eats ?

La police lilloise avancerait-elle masquée pour mettre le grappin sur des revendeurs de drogue ? C'est ce qu'assure l'un d'eux pour justifier... une agression au gaz lacrymogène.

(<https://www.lavoixdunord.fr/982833/article/2021-04-15/lille-un-dealer-interpelle-par-un-policier-deguise-en-livreur-velo>)



L'un des dealers interpellés accuse la police de l'avoir piégé en faisant passer un fonctionnaire pour un livreur à vélo. PHOTO

ILLUSTRATION JOHAN BEN AZZOZ - VDNPQR



Par L. B.

Publié: 15 Avril 2021 à 09h00

2 min

Partage :



La rue Alfred-Naquet et ses indéboulonnables dealers. Samedi dernier, des policiers de la BAC de Lille sont en planque. À un moment, ils sont repérés par des guetteurs. **Panique chez les revendeurs.** Les fonctionnaires décident d'intervenir. Quatre jours plus tard, Mohamed B., 20 ans, et Jean-Marie M., 26 ans, sont dans le box, fortement soupçonnés de proposer de l'héroïne et de la cocaïne. À chacun sa tâche, le guet pour le premier, le négoce pour le second. Les débats s'attarderont à peine sur la nature des produits proposés par le duo. Jean-Marie M., défendu par Bertrand Bauchot, est sur le gril. Au moment de prendre la fuite, **il a copieusement aspergé un policier de gaz lacrymogène.** « // n'avait pas son brassard "police", martèle le suspect. Je les connais très bien ces brassards orange ! »

Face à la présidente Leslie Jodeau, Jean-Marie M. dénonce ce qui, à ses yeux, constitue une ruse. « *Le policier s'est fait passer pour un livreur Uber Eats* », accuse ce grand costaud. Comprendre : le limier a ainsi pu approcher une cible à la méfiance endormie avant de la plaquer au sol. « *Il n'est pas question de déguisement dans ce dossier*, tente de saisir la présidente, en tournant les procès-verbaux dans tous les sens. *En revanche, effectivement, un policier a utilisé un vélo à un moment de l'action.* » « *Ce Uber Eats est venu vers moi*, insiste M. *Il n'a pas dit être de la police. Il avait un cache-col sur le visage.* »

L'homme se montre beaucoup moins disert pour expliquer l'origine de son arme. « *Il s'agit de matériel utilisé par la police ou la gendarmerie* », relève la juge. « *Je l'ai eu par des SDF installés derrière les barres de la rue Alfred-Naquet* », élude son interlocuteur. Défenseur de Mohamed B., Thomas Florczak lui obtiendra une peine avec sursis probatoire, six mois. Le client de Bertrand Bauchot écope, lui, d'une année de prison, dont la moitié avec sursis probatoire, et un bracelet électronique pour la partie ferme.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Faits divers Lille\(/tags/faits-divers-lille\)](#)

[Police\(/tags/police\)](#)

[Lille \(59000, 59033, 59777, 598\)](#)

